



« La Régate de la Ville de Golfe Juan Vallauris » 6ème course du CYYCCIT

Organisée par le Yacht Club Port Camille Rayon
Grade 5B
1^{er} avril 2024
Baie de Golfe Juan et de Cannes

AVIS DE COURSE

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs / trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.6 - *Le règlement du Guide Osiris 2024*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site <https://yachtclubportcamillerayon.com> ainsi qu'au bureau du port Camille Rayon le samedi après-midi 30 mars 2024 de 15 à 18h.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse:
<https://yachtclubportcamillerayon.com>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni

recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- 4.1** - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge Osiris valide.
- sans jauge le bateau sera inscrit en classe Loisir. À préciser lors de l'inscription.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur <https://yachtclubportcamillerayon.com> jusqu'au samedi 30 mars à 18h.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits tels qu'indiqués sur le formulaire. Tout particulièrement indiquer si le bateau courra en classe Loisir ou non.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont de 25 euros par bateau. Payable sur le site du club en mentionnant le numéro de voile et le nom du bateau, ou au Bureau du port le samedi 30 mars de 15h à 18h.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription pour les concurrents qui le souhaitent le samedi 30 mars de 15h à 18h au bureau du Port Camille Rayon à Golfe Juan.

8.3 Jour de course : le 1^{er} avril 2024 pour toutes les classes.

8.4 Nombre de courses : 1

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la course : 11h le lundi 1^{er} avril 2024.

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide (excepté en classe Loisir)
- 9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement le matin de la régata à partir de 9h.
- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.5** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1.
- 11** **LIEU**
- 11.1** La régata se déroulera en baie de Golfe Juan et de Cannes.
- 12** **LES PARCOURS**
Les parcours seront de type côtier dans la zone de course et seront définis précisément dans les instructions de course.
- 13** **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour toutes les classes.
- 14** **CLASSEMENT**
- 14.1** 1 course validée est nécessaires pour valider la compétition.
- 14.2** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.
- 14.3** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système du temps sur distance avec application du CVL.
- 14.4** Les regroupements de classes seront affichés à la fin des inscriptions le samedi après-midi.
- 16** **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17** **EMPLACEMENTS**
Des places de port peuvent être disponibles dans la nuit de dimanche à lundi. Contacter le club obligatoirement avant. Philippe Chéneau au 06 16 82 00 50.
- 18** **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19** **PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

La remise des prix se déroulera à 18h00 le lundi soir 1^{er} avril dans un restaurant situé sur le quai du port Camille Rayon qui vous sera indiqué dans les instructions de course.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contactez le 06.16.82.00.50 *Philippe Chéneau*.

Ou envoyez un mail à yc.portcamillerayon@gmail.com

**RÉGATE ORGANISÉE AVEC LE SUPPORT DU
PORT CAMILLE RAYON**